

Un dépôt d'œuvre d'art, c'est-à-dire un prêt long, permet de valoriser les collections en les rendant visibles. Ces dépôts sont essentiellement consentis par des institutions (déposants) au bénéfice d'administrations diverses (les dépositaires). Pour assurer leur bonne gestion, les déposants doivent récoiler régulièrement leurs dépôts, c'est-à-dire venir vérifier sur place leur état et leur bonne conservation une fois tous les dix ans.

La CRDOA propose aux déposants un tableau de présentation des résultats du récolement. Ce tableau permet de présenter de façon synthétique mais aussi exhaustive les résultats d'un récolement.

Ainsi, le nombre de biens déposés est toujours égal à la somme des biens récolés et des biens restant à récoiler. Le nombre de biens récolés est toujours égal à la somme des biens localisés et des biens recherchés. Le nombre de biens recherchés est toujours égal à la somme des classements, plaintes et radiations (un titre de perception se cumulant toujours avec un classement ou une plainte).

Que les résultats du récolement soient présentés sous cette forme ou sous une autre, l'important est de disposer, dans le rapport de récolement, de l'ensemble de ces résultats.

Récolement du --/--/-- au --/--/--

Nom du dépositaire		Récolement				Post-récolement			
Biens culturels	Déposés	Restant à récoiler	Récolés	Localisés	Recherchés*	Classements	Plaintes	perception	Radiations
Adresse 1									
Adresse 2									
Adresse 3									

* dont biens disparus avant 1945 : XX

* dont biens disparus depuis le dernier récolement : YY

* dont biens retrouvés à l'occasion du récolement : ZZ

Déposés : total des biens déposés régulièrement dans le lieu de dépôt
 Restant à récoiler : total des biens inscrits sur l'inventaire mais non récolés (salle non accessible, etc.)
 Post-récolement : suites déterminées par le déposant

